

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes

A.M. 09-04-2024

M.B. 17-05-2024

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations, les articles 22, 24 et 31 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 05 décembre 2008 déterminant les modalités d'application du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes ;

Considérant la demande de remplacement introduite par le Service général de l'Inspection de la Culture en date du 1^{er} février 2024 ;

Considérant la demande de remplacement introduite par la Fédération Infor Jeunes en date du 09 février 2024 ; il est mis fin au mandat de Catherine DUPONT ;

Considérant la demande de remplacement introduite par la Fédération de Maisons de jeunes et Organisation de jeunesse en date du 07 février 2024 ;

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à leur désignation,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2, b) de l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes, les mots « Madame Azita BANAI » sont remplacés par « Monsieur Calogero MAROTTA ».

Article 2. - A l'article 1,3°, a), i de l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes, les mots « Madame Catherine DUPONT » sont remplacés par « Monsieur François NOIRHOMME ».

Article 3. - A l'article 1,2°, b), ii de l'arrêté ministériel du 29 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes, les mots « Monsieur David PESALOVO » sont remplacés par « Monsieur Emmanuel GERARD ».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 09 avril 2024.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des
Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de
la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX